

MAIRIE DE SAINTE-CROIX
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Meximieux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2024 – 35
Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mercredi 04 décembre, sous la présidence de la Madame Sylvie OBADIA, première adjointe.

Présent(es) : Mesdames Cécile BOUCHARD, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,
Messieurs Alain CURTAT, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Absent(es) : Madame Florence BERTHIER-CASSET ayant donné pouvoir à Madame Sylvie OBADIA
Monsieur Alexandre DIDIER ayant donné pouvoir à Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE
Monsieur Michel LEVRAT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel DONGUY
Madame Laurence CHOUTEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire informe l'assemblée,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1,

VU le budget primitif 2024,

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adoptée avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR) et des reports.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le maire à engager, liquider, et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 comme suit :

Budget principal Sainte-Croix			
Chapitre	Nature	Montant de l'inscription BP 2024	Ouverture anticipée des crédits BP 2025
13			
	13251	3 000,00	750,00
Total : 13		3 000,00	750,00
20			
	202	15 000,00	3 750,00
	203	0,00	0,00
	2051	0,00	0,00
Total : 20		15 000,00	3 750,00
204			
	2041511	450,00	112,50
Total : 204		450,00	112,50
21			
	2135	319 603,60	79 900,90
	2152	12 577,00	3 144,25
	2158	12 000,00	3 000,00
	2181	2 000,00	500,00
	2183	3 000,00	750,00
	2188	120 251,28	30 062,82
Total : 21		469 431,88	117 357,97
23			
	231	5 000,00	1 250,00
Total : 23		5 000,00	1 250,00
27			
	27638	25 000,00	6 250,00
Total : 27		25 000,00	6 250,00
TOTAL		517 881,88	129 470,47

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel LEVRAT

Délibération transmise en préfecture le 23/12/2024
Publication faite le 23/12/2024

